



**1- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

<b>Votants</b> 8	<b>Pour</b> 8	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

**2- Aménagement de la rue Saint Roch**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la voirie communale nécessite des travaux de réfection, d'amélioration et mise en sécurité, afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des administrés.

La voirie concernée est la rue Saint Roch sur la route départementale 654.

Afin d'effectuer ces remises en état, les opérations suivantes seront appliquées :

- Création de voirie,
- Reprise de chaussée,
- Mise en sécurité,
- Création de trottoir ou de caniveau.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation de ce projet.

Détail du vote :

<b>Votants</b> 8	<b>Pour</b> 8	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

**3- Proposition de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le maire fait lecture du bureau d'études concernant la maîtrise d'œuvre par XMGE, étant précisé que cette étude concerne l'aménagement de la rue Saint Roch.

**4- Proposition de journée pédagogique pour les élus dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF)**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la proposition reçue de journée pédagogique pour les élus dans le cadre du DIF.

Cette formation est organisée par l'institut de formation « IFTES ».

Il informe aussi que le nombre minimum requis pour organiser cette journée pédagogique est de cinq élus participants.

L'institut de formation « IFTES » propose les thèmes suivants :

- Comprendre son budget et identifier les marges de manœuvre,
- La responsabilité des élus,
- La gestion des cimetières,
- Le bilan de fin de mandat.

Ces plaquettes sont distribuées aux membres du conseil municipal.

Après exposition, le conseil municipal, par deux voix pour et six voix contre, n'a pas retenu cette proposition de journée pédagogique, notamment en raison du coût de ces formations.

Détail du vote :

<b>Votants</b> 8	<b>Pour</b> 2	<b>Contre</b> 6	<b>Abstention</b> 0	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</i></b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	--

#### **5- Proposition de devis pour l'entretien des extincteurs**

Monsieur le maire présente la proposition de devis de l'entreprise « Recurt » pour l'entretien des extincteurs, qui permettrait de réaliser une économie d'environ 450 €.

Détail du vote :

<b>Votants</b> 8	<b>Pour</b> 8	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</i></b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	--

#### **6- Questions diverses**

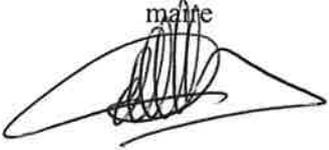
- Tennis : l'association demande le changement des spots du terrain. Un devis a été établi pour 2 000 €. Le conseil municipal ne souhaite pas engager de frais à cet effet.
- Commémoration du 11 novembre : cérémonie au monument aux morts à 11 h 30 suivi d'un verre de l'amitié à la mairie.
- Sapinettes de la station d'épuration.
- Parking école.
- Panneaux à installer afin de permettre la circulation des engins agricoles et panneau « voie sans issue » pour la rue menant au camping.

La séance est levée à 21 h 32

**Liste des délibérations prises lors de la séance du 17 octobre 2024**

Délibération n° 22

Délibération sur l'aménagement de la rue Saint Roch

<p><b>LAGARDERE Régis,</b> maire</p> 	<p><b>RICHARDSON Claire,</b> secrétaire de séance</p> 
--	--